

Mis à jour septembre 2018

Le stage à l'étranger

Ce document reprend les différents points importants du déroulement d'un stage à l'étranger. Il complète les informations présentées dans le « guide des stages » disponible sur le site de l'UFR.

1. La recherche de stage

Les stages effectués l'an dernier sont consultables sur le panneau « stages/emploi » (en face du bureau 166A). Evitez d'une manière générale le recours aux agences de recrutement : la plupart sont payantes (les tarifs oscillent entre 100 et 700€), les offres ne sont pas actualisées et souvent éloignées des objectifs fixés pour un stage en Master.

N'hésitez pas à postuler durant le premier semestre, les entreprises recrutent massivement en novembre et en février.

Prenez le temps d'adapter vos candidatures aux offres, et faites relire votre CV et vos candidatures si vous avez le sentiment d'être en échec. Idem si vous ne parvenez pas à franchir l'étape de l'entretien.

2. La convention

Tous les modèles de convention sont téléchargeables sur le site de l'UFR. Avant de valider votre stage avec une entreprise, vérifiez si besoin la procédure de demande de visa, certains pays (Russie, Thaïlande, ...) n'autorisant pas les séjours supérieurs à trois mois. La convention doit être remplie entre vous et l'entreprise, signée puis me parvenir (olivier.crochemore-delon@u-bourgogne.fr) pour que j'en vérifie la conformité et que je la fasse valider par votre enseignant référent et la direction de l'UFR. Cette étape peut prendre plusieurs jours, il est donc impératif de me la transmettre **avant** le début du stage. Toutes les rubriques doivent être complétées le plus précisément possible. Tout accord oral ou informel que vous auriez avec une entreprise n'est pas valable s'il n'est pas mentionné dans la convention.

3. Les assurances et couvertures médicales

Avant votre départ, vous devez souscrire une responsabilité civile valable à l'étranger, une extension de sécurité sociale pour l'étranger (du type CEAM), une assurance rapatriement et accessoirement une assurance accident du travail. La prise en charge du risque accident du travail dépend du pays d'accueil et de la gratification qui vous est versée, raison pour laquelle je dois prendre au plus vite connaissance des détails de votre convention de stage. Précision importante, toutes ces attestations d'assurance sont nécessaires pour compléter vos demandes de bourse de mobilité.

4. Les bourses de mobilité

Il y a trois aides principales accessibles dans le cadre d'un stage : la bourse Erasmus+ si le stage est effectué en Europe (les pays membres de l'UE + Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie et Macédoine), l'AMI pour les boursiers du Crous (la demande se fait via le même formulaire qu'Erasmus+ et est accessible pour toute destination), et la bourse de mobilité du Conseil Régional ou Dynastage (sur critères sociaux), elle aussi accessible pour tout stage à l'étranger d'une durée supérieure à deux mois. La demande se fait en ligne via les formulaires dédiés, toutes les informations sont disponibles sur la page ub-link :

<http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/etudier-et-faire-un-stage-a-l-etranger/aides-financieres.html>

Attention, la date limite pour compléter une demande de bourse Erasmus+ et AMI est fixée aux alentours du 15 mars. Il est donc conseillé de faire votre demande dès que vous savez dans quel pays vous vous rendrez pour votre stage, et de compléter au fur et à mesure les demandes d'information et de documents. La bourse Dynastage peut être demandée toute l'année, mais déposée complète **au plus tard 30 jours après votre premier jour de stage..**

Le montant des aides varie en fonction du pays, de la durée du stage et de la gratification versée par l'entreprise. 80% de l'aide accordée est versée en une fois dès que votre demande est acceptée, les 20% restants étant débloqués à réception de l'attestation de fin de stage.

Notez que le délai de traitement des demandes est très long, prévoyez de financer vos premiers mois de stage par un autre moyen si votre entreprise d'accueil ne vous rémunère pas.

5. Pendant votre stage

Transmettez après les premières semaines votre projet de problématique et une première ébauche de votre plan à votre enseignant référent. D'une manière générale, restez en contact régulier tout au long de votre stage si des informations doivent vous parvenir.

Il est possible de modifier la convention de stage pendant votre mobilité. Toute modification portant sur les horaires de travail, la durée du stage, le lieu ou le montant de la gratification doit faire l'objet d'un avenant que l'entreprise, le stagiaire et les représentants de l'UFR signent pour validation.

A la fin de votre stage, récupérez auprès de votre entreprise d'accueil l'attestation de fin de stage et vérifiez que la fiche d'évaluation a bien été remise à votre enseignant référent. Le travail écrit devra être déposé sur la plate-forme Plubel courant juin pour la première session, fin août pour la session de septembre. Les détails vous seront communiqués en temps voulu (notamment concernant les consignes de rédaction) mais vérifiez dès à présent vos identifiants d'accès à Plubel, c'est le seul mode de dépôt autorisé. Si vous êtes toujours à l'étranger le jour de votre soutenance, pensez à partager votre contact Skype et un numéro de téléphone avec votre enseignant.

Olivier Crochemore-Delon

Référent administratif des stages LEA

Bureau 164 - 03.80.39.39.61

olivier.crochemore-delon@u-bourgogne.fr

Annexe 1 : Les démarches pour obtenir un NIE en Espagne

Obtention du NIE – Espagne (2018)

Pour pouvoir l'obtenir il faut se rendre dans le commissariat/ou office des étrangers de la ville dans laquelle on réside en Espagne.

Il est parfois possible de prendre rendez-vous à l'avance via Internet, même si le plus simple est de (si possible) arriver en avance sur place et aller les voir directement pour qu'ils vous indiquent la marche exacte à suivre et vous donner un rendez-vous par la même occasion.

Rendez-vous via Internet (possible que dans les gros commissariats, type Padre Piquer à Madrid) : www.mpt.gob.es

Sede electronica > Extranjeria > Cita previa > Procedimiento CERTIFICADOS UE

MARCHE A SUIVRE POUR UN SEJOUR DE PLUS DE 3 MOIS ET AVEC REMUNERATION :

Se présenter au commissariat le jour du rendez-vous pris antérieurement avec :

Solicitud EX-18 (à télécharger, imprimer et remplir au stylo noir → <http://extranjeros.empleo.gob.es/es/ModelosSolicitudes/> > Modelos generales > Modelo EX-18

ATTENTION : ne remplir que le 1^{er} encadré et veillez à inscrire votre adresse de résidence ESPAGNOLE

Contrat de travail et convention de stage (surtout faire apparaître la rémunération et la durée)

Attestation d'affiliation à la sécurité sociale (que l'on obtient au centre de sécurité sociale de son lieu de résidence, grâce à une pièce d'identité, et un peu de patience)

TASA 790 (Codigo 012), est une taxe à payer pour obtenir le NIE. → https://sede.policia.gob.es:38089/Tasa790_012/ > remplir le formulaire sur Internet, ils envoient ensuite un PDF totalement rempli à imprimer. Ensuite se rendre dans une banque

qui vous donnera un reçu de paiement (payez en espèces) et se présenter avec ce reçu et le papier de la taxe. **ATTENTION** à bien sélectionner l'objet de votre demande → « Certificado de registro de residente comunitario o Tarjeta de residencia de familiar de un ciudadano de la Unión » pour 10.71€ (en 2018)

“Empadronamiento”, c'est à dire s'inscrire à la mairie de résidence. Pour se faire, il suffit de se rendre dans la mairie de la ville où vous habitez, avec votre contrat de location d'appartement où doivent figurer votre nom, celui de votre propriétaire et les signatures de toutes les parties au contrat.

FACULTATIF : on peut également vous demander une preuve de versement d'un loyer, ainsi un reçu de paiement du propriétaire signé, où un relevé de compte qui explicite parfaitement le paiement du loyer feront l'affaire. Il est également possible de se rendre à la mairie directement avec votre propriétaire si celui-ci l'accepte.

Votre pièce d'identité ou passeport ainsi qu'une photocopie.

+ UNE COPIE DE TOUS LES DOCUMENTS CITES PLUS HAUT

Pièces supplémentaires à avoir avec soi au cas où :

Copie de la carte d'identité des parents

Copie d'un justificatif de domicile en Espagne (contrat de location, reçu de paiement etc..)

Copie de vos relevés de comptes

Photos d'identité

Copie de la carte Européenne d'Assurance Maladie

Laurine Pingaud, M1 LEACA 2017/2018